



Moyens de pression

Nous débutons cette semaine l'opération « Mes cinq jours de la semaine sont ... ». Cette opération se déroulera jusqu'au vendredi 8 avril et vise à créer une pression administrative dans nos écoles. L'objectif est de continuer à occuper l'espace médiatique tout en faisant valoir l'enjeu principal de cette ronde de négociation : des services de qualité, en quantité suffisante pour tous les élèves de la province.

Chacun des gestes que nous allons poser, s'il est pris de façon isolée, ne semblera pas avoir d'impact majeur. Par contre, le même geste posé par 80 000 enseignantes et enseignants démontrera, à la partie patronale ainsi qu'au grand public, le sérieux de nos revendications et l'appui à nos représentants qui sont à la table de négociation.

Rappelons-nous que nous avons pour objectif un règlement pour le 30 juin 2005.

Congé sans traitement 2005-2006

Si vous avez l'intention de bénéficier pour l'an prochain d'un congé sans traitement à temps plein ou d'un congé sans traitement à temps partiel pour l'un des motifs prévus à l'article 5-15.00 de l'entente locale, nous vous rappelons que vous devez en faire la demande **avant le 1^{er} avril 2005.**

CONVOCATION

Assemblée générale du S.E.C.S.

Tous les membres du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud sont convoqués à une assemblée générale où nous discuterons de la suite de notre plan d'action.

DATE : Le lundi 21 mars 2005

Heure : 19 h 00

Endroit : Auditorium
de l'école secondaire
Louis-Jacques-Casault
Montmagny

Projet de l'ordre du jour

- 1- Ouverture
- 2- Le point sur les négociations
- 3- Plan d'action
 - Journées de débrayages (2 jours)
- 4- Actions pour les mois de mai et juin 2005

Pascal Côté, président.

Note : Les règles et procédures d'assemblée sont à l'intérieur de l'agenda du SECS « L'outil de travail au quotidien ».

FRONT COMMUN

Vérification de la liste d'ancienneté

Tel que prévu à l'échéancier de l'affectation pour l'année scolaire 2005-2006, la commission publiera d'ici au 4 mars 2005, dans chaque école ou centre, la liste d'ancienneté des enseignantes ou enseignants sous contrat à temps plein.

Cette liste doit indiquer pour chacune et chacun l'école d'affectation et la discipline ou la sous spécialité majoritaire enseignée au cours de la présente année ainsi que l'ancienneté et l'expérience calculées au 30 juin 2004.

Nous vous invitons à vérifier si les données vous concernant sont exactes.

Si des corrections s'avèrent nécessaires à votre dossier, vous pouvez utiliser le formulaire "Correction liste d'ancienneté" disponible à l'école ou au centre ainsi qu'à la section C du guide syndical. Votre demande doit parvenir au service des ressources humaines **au plus tard le 18 mars 2005**.

Nous vous invitons à en faire parvenir une copie au syndicat. Si des renseignements additionnels vous sont utiles bien vouloir me rejoindre au bureau du syndicat.

Christian Plante.

Au cours de la semaine de relâche, vous avez probablement appris par les médias que le Front commun CSN-FTQ-CSQ était démantelé.

Pour qu'un Front commun fonctionne véritablement, il faut qu'il y ait un contenu commun, une vision stratégique commune et un plan d'action commun. Dans le cas qui nous concerne, il n'y a que le contenu qui est partagé par les trois organisations.

En effet, notre cadre stratégique ainsi que notre échéancier pour un règlement d'ici l'été 2005 n'était pas partagé par les deux autres organisations. Dans ce contexte, il devenait impossible de continuer à prétendre à un Front commun.

Par contre, la centrale a été en mesure de tisser des liens étroits avec d'autres organisations telles que le SPGQ et le SFPQ. Une entente de cartel a également été conclue entre la Fédération des enseignantes et enseignants du collégial (CSQ) et la Fédération autonome du collégial (syndicat indépendant). Nous ne sommes donc pas les seuls à croire qu'il faut absolument un règlement pour le 30 juin 2005 et nous mettons tout en œuvre pour y arriver.

Pascal Côté.

Modification importante apportée à J'offre de formation de l'Université Laval destinée aux enseignants associés du préscolaire et primaire

Une offre de formation est mise en place pour soutenir les enseignants associés dans l'accompagnement des stagiaires au cours de leurs premières années dans les stages. L'offre de formation comprend :

- ❖ *trois jours de formation pour les enseignants qui débutent comme enseignants associés (volets 1, 2 et 3) :*

Cette offre de formation est basée sur la **connaissance et les spécificités d'un stage** et sur **l'approfondissement du rôle de supervision et d'évaluation** de l'enseignant associé dans l'accompagnement de stagiaires. Il est obligatoire, pour l'enseignant débutant, de s'engager à suivre ces formations pour acquérir une certaine aisance dans l'accompagnement des

stagiaires. L'enseignant doit participer à ces journées de formation **au cours de ses premières années**. Ainsi, à partir du quanta alloué par le MEQ, l'enseignant pourrait souhaiter s'inscrire à deux volets du programme la première année et à un autre volet la deuxième année ou encore il pourrait s'inscrire à un volet par année. Toutefois, nous recommandons aux enseignants de suivre les formations dans l'ordre, c'est-à-dire les volets 1, 2 et 3.

❖ ***un jour de formation pour les enseignants qui changent de stage ou qui débutent dans un nouveau stage (volet 1) :***

Cette offre de formation est basée sur la **connaissance et les spécificités d'un stage. Il** est important de noter que l'enseignant associé s'inscrit au volet 1 à chaque fois qu'il change de stage.

Après avoir suivi les trois volets de formation, **les enseignants expérimentés** sont invités à poursuivre leur formation notamment, à travers les diverses rencontres en cours de stage, avec leur stagiaire, les collègues enseignants associés, la direction de l'école et le superviseur de stage afin de parfaire leurs compétences en supervision. **Ces rencontres d'échange et de réflexion touchant la supervision ou toutes autres initiatives se rapportant à la supervision seront reconnues comme une équivalence à la journée de formation prévue à chaque stage.**

NOUVELLE OFFRE DE FORMATION	
Les enseignants qui débutent comme enseignants associés	Les enseignants qui changent de stage (débutent dans un nouveau stage)
<p>VOLET 1 : Formation spécifique à un stage donné 1 jour- animation par secteur</p> <p>Formation portant sur les modalités et les exigences de formation spécifiques au stage choisi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet 1 - stage I ou • volet 1 - stage II ou • volet 1 - stage III ou • volet 1 - stage IV <p>VOLET 2 : Formation transversale à tous les stages 1 jour - animation par secteur</p> <p>Perfectionnement portant sur les douze compétences professionnelles à développer chez les stagiaires à tous les stages comme enjeux d'évaluation formative et sommative.</p> <p>VOLET 3 : Formation transversale à tous les stages 1 jour- animation par secteur</p> <p>Perfectionnement portant sur les styles de supervision (observation / rétroaction)</p>	<p>VOLET 1 : Formation spécifique à un stage donné 1 jour - animation par secteur</p> <p>Formation portant sur les modalités et les exigences de formation spécifiques au nouveau stage choisi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet 1 - stage I ou • volet 1 - stage II ou • volet 1 - stage III ou • volet 1 - stage IV <p>P. S. Un enseignant a toujours la possibilité de s'inscrire à la formation spécifique d'un stage (volet 1), s'il le juge nécessaire.</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à jour sur les nouveautés d'un stage lorsqu'un enseignant cumule quelques années d'expérience dans un même stage (fortement recommandée à tous les cinq ans); • mise à jour sur les nouveautés d'un stage lorsqu'un enseignant n'accueille pas de stagiaire pendant au moins trois ans (fortement recommandée).